



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 69734

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle du secteur de la restauration des monuments historiques. 165 petites et moyennes entreprises, 24 000 salariés dont 9 000 hautement spécialisés travaillent pour la restauration des monuments historiques. Actuellement, un monument sur 5 est en péril, 180 chantiers sur 3 500 sont arrêtés. Depuis 2002, le budget a été gonflé chaque année grâce aux reports des années précédentes et les crédits prévus pour 2005 sont à la baisse. Les différents secteurs ont tous baissé leur activité de 25 %, voire plus. La formation, l'emploi et notre savoir-faire vont forcément être pénalisés. La valorisation de notre patrimoine reconnue comme importante pour l'attrait touristique de notre pays risque de ne pas répondre aux critères souhaités. Il lui demande en conséquence quels sont les moyens susceptibles d'être alloués pour la restauration de notre patrimoine monumental.

Texte de la réponse

À la suite du lancement en novembre 2003 du plan national pour le patrimoine et eu égard à l'importance des besoins de restauration du patrimoine monumental, le ministère de la culture et de la communication a demandé à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles de faire porter leur effort sur l'affectation optimale des autorisations de programme existantes et sur la mobilisation des crédits de paiement disponibles. Cet effort s'est traduit immédiatement par un engagement plus fort de l'État, mais le niveau des crédits de paiement délégués est demeuré à un niveau insuffisant face à l'ampleur des besoins. Par ailleurs, la loi de finances rectificative de fin 2004 a ouvert 31 MEUR des crédits de paiement supplémentaires, ce qui a permis au ministère de solder ses engagements pour l'année 2004 et d'éviter que des entreprises ne connaissent des difficultés financières insurmontables faute de paiement des factures adressées. Une augmentation de 25 MEUR de la dotation globale en crédits de paiement pour les monuments historiques est intervenue au titre de la loi de finances initiale pour 2005. Au total, près de 78 MEUR de crédits de paiement supplémentaires sur les exercices 2004 et 2005 auront été délégués aux directions régionales des affaires culturelles pour la restauration des monuments historiques. Au regard de l'importance des besoins, une programmation très fine des priorités est établie par mes services centraux et déconcentrés tenant compte, dans la programmation des travaux, de l'état sanitaire des monuments, et mes services centraux suivent au plus près la situation dans chaque DRAC pour limiter les difficultés signalées par l'honorable parlementaire et dégager des solutions qui, comme en 2004, puissent répondre à l'urgence de la situation. Les premières mesures obtenues, dans un contexte de très forte tension sur les finances publiques, ne constituent qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par le secteur des monuments historiques. Le ministre de la culture et de la communication est déterminé à poursuivre en 2005 et 2006 l'effort entrepris.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69734

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6738

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7688